

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03335

Numéro SIREN : 904 925 864

Nom ou dénomination : ARCADE-VYV PROMOTION SUD-EST

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt 10667

ARCADE-VYV PROMOTION SUD-EST
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 1175 Petite Route des Milles, 13090 Aix en Provence
RCS Aix en Provence 904 925 864

**« EXTRAIT » DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à 9 heures 30, les associés de la société ARCADE-VYV PROMOTION SUD-EST, au capital de 1.000.000 euros entièrement libéré, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 904 925 864 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en présentiel au siège social et en visioconférence, sur convocation faite par courriel le 03 mai 2023 par le Président du Conseil d'Administration.

.../...

Puis, Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- Constatation de la démission de la Société ARCHE Immobilier de son poste d'Administrateur ; désignation de la Société ARCHE Promotion en remplacement ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

.../...

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

14ème RESOLUTION (constatation de la démission de la Société Arche Immobilier de son poste d'Administrateur ; désignation de la Société Arche Promotion en remplacement)

La collectivité des associés, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration prend acte de la démission de la société Arche Immobilier de ses fonctions d'Administrateur à effet au 10 mars 2023 ; et sur proposition de la société Arche Immobilier nomme en remplacement la Société Arche Promotion, en qualité d'Administrateur, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la décision des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

15ème RESOLUTION (délégation de pouvoir au porteur pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Extrait certifié conforme

Le Président
M. Nicolas CAYOL